



Client n° 55147

N°TVA:

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



FACTURE n° 09707061 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° R1239133 DU 10/10/25 ENLEVE AG. FIGEAC								
Signé par oli								
V/REF: CHANTIER 58655 ECOLE								
648984.15	LAMBRIS NORD BLANC 12/135 G0- 3,55	6,71	M2		14,91	100,05		
	dont Eco-Contribution					(0,47)		
BON N° R1239125 DU 13/10/25 LIVRE AG. FIGEAC								
V/REF: CHANTIER 58655 ECOLE								
176801.07	TUILE MARSEILLE HERITAGE ROUGE V.MO	2.640	U		1,30	3.432,00		
	dont Eco-Contribution					(26,40)		
437433.01	PALETTE TUILES M1 MONIER	11	U		26,25	288,75		
7653.07	TUILE CANAL 50 LANGUED.CATHEDR. TE	200	U		1,14	228,00		
	dont Eco-Contribution					(2,00)		
430870.01	PALETTE TUILES TERREAL	1	U		23,00	23,00		
197266.04	LITEAU SAPIN CL2J 27/ 38- 5,00	660	ML		0,48	316,80		PQT12
	dont Eco-Contribution					(13,20)		
814226.02	LITEAU SAPIN CL2J 18/ 48- 5,00	450	ML		0,48	216,00		
	dont Eco-Contribution					(9,00)		
359112.01	GOUTTIERE 1/2R.ZN 0,65/250-4M SP VM	13	U		30,51	396,63		
	dont Eco-Contribution					(0,13)		
359025.01	TUYAU DESC.TR.ZN 0,65MM D 80-2ML VM	8	U		19,40	155,20		
257364.01	CROCHET UNIV.1/2RD 25 LT25	100	U		3,05	305,00		
359049.01	CUVETTE BRANCHEMENT ZINC D 80 VM	1	U		31,94	31,94		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 55147

N°TVA:

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



FACTURE n° 09707061 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
359056.01	MOIGNON ZINC CYLINDR.25 D 80 B14 VM	10	U		5,60	56,00		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
359159.01	COUDE CINTRE SOUDE ZINC 90° D 80 VM	12	U		6,34	76,08		
	dont Eco-Contribution					(0,12)		
387377.01	COLLIER CYL.EMB.D 80+FIXATION.7/150	25	U		1,62	40,50		
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		79,00	79,00		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
BON N° R1239251 DU 21/10/25 ENLEVE AG. FIGEAC								
Signé par OLIVIER								
359159.01	COUDE CINTRE SOUDE ZINC 90° D 80 VM	18	U		6,34	114,12		
	dont Eco-Contribution					(0,18)		
359049.01	CUVETTE BRANCHEMENT ZINC D 80 VM	2	U		31,94	63,88		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
359025.01	TUYAU DESC.TR.ZN 0,65MM D 80-2ML VM	6	U		19,40	116,40		
359112.01	GOUTTIERE 1/2R.ZN 0,65/250-4M SP VM	5	U		30,51	152,55		
	dont Eco-Contribution					(0,05)		
257380.01	CROCHET VADOT 1/2RD 25 B14 D.P	65	U		0,87	56,55		
540038.01	RIVECEL L 9 175MM-5M BLC RL175	20	ML		7,92	158,40		
	dont Eco-Contribution					(0,40)		
715502.01	PTE ANNELEE T.BLC 2,50/50 (100)ELOS	1	U		21,74	21,74		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
485096.01	PETITE FINIT.S-F "U"-4M BLANC SFP24	8	U		6,82	54,56		
	dont Eco-Contribution					(0,08)		
485097.01	LAMBRIS SE 0,250/4M BLANC SE254	13	M2		9,03	117,39		
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
540068.01	ANGLE EXT. 90° H300 BLC RCA3	1	U		6,17	6,17		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet payé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09707061 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° R1239254 DU 21/10/25 ENLEVE AG. FIGEAC								
Signé par OLIVE								
359056.01	MOIGNON ZINC CYLINDR.25 D 80 B14 VM	5	U		5,60	28,00		
	dont Eco-Contribution					(0,05)		
BON N° R1239325 DU 27/10/25 ENLEVE AG. FIGEAC								
Signé par Jérôme								
200420.05	CHATIERE MARS.HERITAGE ROUGE V. MO	10	U		46,50	465,00		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(52,85)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
7.115,71	20,00% 1.423,14	8.538,85	30/11/25	Chèque	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.